La Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 77 — Tourcoing, rue Carnot, 33.

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgique, Nord et Midi 12.00 23.00 45.00
France 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.00 31.00 62.00

SE SOUTENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

MERCREDI 16 JUIN 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 77, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

Important discours de M. Jonnart à l'Alliance républicaine démocratique

M. JONNART FAIT D'IMPORTANTES DÉCLARATIONS

A « L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE DÉMOCRATIQUE »

Paris, 16 juin. — En prenant possession de la présidence de l'Alliance républicaine démocratique, M. Jonnart, après avoir rappelé l'œuvre de son prédécesseur, M. Adolphe Carnot, qui, pendant vingt ans, fut le président de l'Alliance, a dit :

L'Alliance continuera à poursuivre une politique d'union. Le pays est avide de paix. Il a horreur de la dictature d'où qu'elle vienne. La République sort de la guerre plus vivante et plus forte que jamais, mais la France victorieuse sort de la lutte affreusement meurtrie. Il faut panser ses blessures, rétablir ses finances, reconstituer ses départements dévastés, intensifier ses productions et ses échanges. La prospérité nationale ne naîtra que dans l'union et le travail.

Est-il, dit l'orateur, un plus impérieux devoir échoit que d'apporter notre collaboration à cette œuvre gigantesque du relèvement de la France? La formation d'un grand parti d'action démocratique et sociale procédant de ces pensées maîtresses, s'évadant de frontières étroites où la lutte politique nous a confinés, trouverait immédiatement un écho dans la conscience populaire. Vous apercevez combien il est aisé de formuler le programme de ce grand parti.

Nous sommes les fils de la révolution, restons aussi éloignés de l'abrogation détournée de l'application sectaire des lois qui ont établi la prépondérance de l'action laïque et la suprématie du pouvoir civil.

La laïcité de l'Etat n'empêtera pas sur les droits imprescriptibles de la conscience. Elle les reconnaît et les consacre. Il serait exagéré de prétendre que le maintien de la législation qui la proclame soit sérieusement menacé. Ce qui nous préoccupe gravement et doit sceller notre union, c'est la défense d'autres conquêtes de la révolution plus directement visées et l'urgente nécessité d'éviter le péril de la défaite économique, après avoir remporté la victoire militaire.

M. Jonnart a ensuite parlé contre les grèves ruineuses, inutiles et malsaines. Dans le monde du travail, la vérité se fait jour, a dit l'orateur, en parlant des masses populaires qui comprennent l'étendue du préjudice moral et des pertes matérielles qui résultent de pareilles menées.

En terminant, M. Jonnart a déclaré que le pays acceptait courageusement les charges formidables qui allaient peser sur lui, et que le grand parti républicain tiendra à honneur de défendre les idées du programme qu'il vient d'exposer.

INFORMATIONS

LES SUCCÈS POLONAIS CONTRE LES BOLCHÉVISTES

Le communiqué de l'état-major polonais dit que sur le front Nord une activité intense commence. Les détachements polonais ont dépassé en plusieurs points pêle-mêle, les lignes de défense. Ils ont eu partout à vaincre une grande résistance de l'ennemi. Un détachement bolchéviste comprenant un millier d'hommes a été anéanti. En Ukraine, la cavalerie, entièrement au pas de l'armée du général Rydz Simgly, a lieu dans un ordre parfait.

LE NOUVEAU MINISTÈRE ITALIEN

Le leader catholique, M. Meda, entrera dans le ministère italien et aura le portefeuille du Trésor.

LES BOLCHÉVISTES EN PERSE

Une dépêche de Téhéran annonce que Kutchik Khan vient de se proclamer premier ministre et ministre de la Guerre dans le gouvernement soviétiste de Rasht, en Perse.

Le prince Firoux, ministre des Affaires étrangères de Perse, a déclaré que la situation en Perse était plus grave. Les forces soviétiques continuent à avancer dans le voisinage de Rasht et les agents bolchévistes organisent une force dans le Turkestan, dans l'intention de l'employer à une attaque contre la Perse et l'Afghanistan.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Oronzaler, vice-président.

LE BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

M. Cossat donne à l'assemblée les directives de son service et expose ce qui a été fait en France pour l'enseignement technique. Il estime que le niveau intellectuel des ouvriers sera considérablement relevé par l'application nouvelle de l'enseignement professionnel. Les initiatives privées, dit-il, seront toujours encouragées dans ce sens et c'est d'elles que nous attendons les meilleurs résultats.

M. Variot approuve les efforts faits par le sous-secrétaire d'Etat de l'enseignements technique et particulièrement l'œuvre réalisée par M. Labbé, dans le département du Nord. Je voudrais, dit-il, voir étendre cette organisation qui existe également à Paris et qui comprend des cours de réapprentissage très intéressants.

Les chapitres du budget de l'enseignement technique sont adoptés ainsi que le chapitre 29 (école professionnelle nationale) avec un crédit de 600.000 fr.

AÉRONAUTIQUE

La Chambre discute ensuite le budget de l'aéronautique. M. Guy de Moutjoye exprime des regrets au sujet de la situation du matériel d'aviation utilisé pendant la guerre.

Il déclare que la situation actuelle de notre aéronautique est telle que nos avions seraient incapables de rendre les services que nous pourrions attendre d'eux : « Le budget de notre aviation, dit-il, est tout à fait insuffisant. »

Après intervention de MM. Dumesnil et Girod, M. Flandin développe un vaste programme tendant à rendre à la France la suprématie aérienne.

Tous les chapitres du budget sont adoptés.

La séance est levée à 12 h. 30.

AU SÉNAT

Le rattachement de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce

Paris, 15 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre, portant annulation et ouverture de crédits pour l'exercice 1920. A la suite de certaines modifications proposées, M. Millerand avait déclaré qu'il poserait la question de confiance. MM. Millerand, Steeg, Breton et Queuille, sont au banc du gouvernement.

On passe à la discussion des articles. Les cinq premiers sont adoptés sans discussion. Sur l'article 6 (rattachement de l'enseignement technique au Ministère de l'Instruction publique), M. Guimet développe les raisons qui militent en faveur du maintien de l'enseignement technique au Ministère du Commerce, et proteste contre son rattachement à l'Instruction publique, qui, pour lui, doit constituer une expérience dangereuse.

M. Millerand monte à la tribune : La création que l'on critique, dit-il, n'a rien d'une improvisation. M. Clémentel a rappelé une conférence que j'ai faite en 1907, où je disais qu'il fallait prévoir le rattachement critique aujourd'hui, le jour où l'enseignement technique aurait pris son développement. L'enseignement technique, grâce à l'activité des ministres du Commerce et à la bonne volonté du Parlement, a maintenant, à sa tête, un sous-secrétaire d'Etat, placé au Ministère du Commerce garde la présidence du Conseil supérieur.

Des aujourd'hui, des liens nouveaux se sont créés avec le commerce et l'industrie. Il serait sans doute un peu périlleux, aujourd'hui, de ne pas laisser une autonomie au sous-secrétaire d'Etat, j'émets le vœu qu'on n'attende pas trop longtemps. Le rattachement est à la fois un symbole et une promesse. Il y aura double bénéfice pour l'enseignement professionnel et pour l'enseignement national. (Nombreux applaudissements.)

M. Clémentel demande le vote du texte proposé.

M. Lafferre, ancien ministre de l'Instruction publique, soutient le projet.

L'article 6 et les suivants sont adoptés, après une intervention de M. Gaston Meunier. L'ensemble du projet est adopté.

L'assemblée s'ajourne à vendredi, à 10 h. 1/2 ; la séance est levée.

LES QUOTIDIENNES

CONTRE LE WILSONNISME

La désignation par le Congrès républicain de M. Harding comme candidat à la présidence des Etats-Unis, est plus qu'un indice sérieux, c'est presque la certitude du triomphe prochain du grand éditeur de journaux américain.

Cette élection quelque peu inattendue, élimine d'un seul coup tous les favoris, tous les candidats qui se recommandaient par une personnalité bien tranchée. Surtout, elle marque la volonté bien arrêtée d'une importante fraction du peuple américain de ne plus confier le premier poste de l'Etat à un homme qui, par sa popularité dans le pays et au-dehors, par le prestige d'une brillante carrière, par les services rendus déjà dans le passé, s'est acquis une notoriété et une autorité dont il pourrait abuser en faveur d'une action personnelle trop accusée.

L'expérience de M. Wilson qui a voulu imposer à son pays sa politique d'idéologie humanitaire, a guéri, semble-t-il, nos alliés du désir de donner le pouvoir à une sorte de surhomme qui fait passer les conceptions de son cerveau puissant de rêveur avant les évidentes solutions d'une politique de réalités. Les Américains en ont assez des présidents qui vivent continuellement en marge de la Constitution et sont par leurs faits et gestes trop indépendants, un ennui sinon un danger pour la nation.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que M. Harding, qui est un homme politique de grande valeur et un journaliste remarquable, sera, une fois élu, le docile instrument du Congrès. Mais, enfin de tous les candidats, il était certainement celui qui avait le moins de popularité. Le fait qu'on l'a choisi est donc significatif.

Nous n'aurons pas, je crois, à regretter, en France, la décision des républicains des Etats-Unis, car leur candidat a la réputation bien établie d'un francophile. Souhaitons que les événements ne fassent pas démentir cette première et heureuse impression.

Maurice Aubert.

MORT DE RÉJANE

La créatrice de « Madame Sans-Gêne » et de la « Course du Flambeau »

La plus grande comédienne de ce temps, Réjane, la créatrice incomparable de *Madame Sans-Gêne* et de la *Course du Flambeau*, est morte subitement, hier, dans la soirée. Cette mort met le théâtre et l'art dramatique en deuil. Réjane avait été gravement souffrante de la grippe, il y a quelques mois, néanmoins elle avait pu se rétablir et reprendre avec le succès que l'on sait la *Vierge folle* au Théâtre de Paris. Elle joua le rôle près de cent cinquante fois, s'y dépensant sans compter. Depuis, la grande artiste n'avait pas reparu sur la scène. La mort vient de priver le théâtre français d'une comédienne qui honorait et son art et son pays.

LES CONDOLÉANCES

Paris, 15 juin. — Ce matin, au domicile de Mme Réjane, plusieurs notabilités sont venues présenter leurs condoléances à la famille. Parmi les personnes qui se sont inscrites, on remarque MM. Millerand, Romain Colus, Bloch, Lucien Guitry, Bataille, etc...

On déclare que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale et non à une pneumonie, ainsi qu'il avait été dit par erreur.

LA VAGUE DE BAISSE

LA VIANDE

Constatant la continuation du mouvement de baisse dans le gros, les journaux engagent le public, maintenant renseigné, à se défendre lui-même en exigeant des détaillants qu'ils suivent le mouvement.

En ce qui concerne la viande frigorifiée, le ravitaillement en dehors des stocks de l'armée et de la marine, dispose de stocks suffisants pour faire face à tous les besoins.

A la Villette, depuis huit jours, le prix du bœuf a baissé de 400 francs par tête.

LES CAFÉS ET LES CACAOS A BORDEAUX

Bordeaux, 15 juin. — Le cours des cafés a subi une baisse variant entre 80 et 125 francs au quintal.

Les Rio non lavés, qui valaient 292 fr. le 15 mai, sont tombés à 220 francs.

Les Santos, de 300 à 200 francs.

Les Haïti et les Bahia ont baissé de 80 à 100 francs.

Les cacaos, sorte Cameroun, qui cotaient 300 francs le mois dernier, ne valent plus que 195.

Baisse de 100 à 125 francs sur les Bahia, Santhorn, etc.

LES RHUMS

Bordeaux, 15 juin. — On signale également une forte baisse sur les cours du rhum, qui sont cotés de 600 à 625 francs l'hectolitre, les 54 degrés.

LES COURS DES PEAUX ET CUIRS

Poitiers, 15 juin. — La plupart des lots de peaux et cuirs mis en vente à la Chambre de Commerce, ont été retirés, les acheteurs offrant des prix trop bas au gré des vendeurs.

Les vaches lourdes se sont vendues de 450 à 500 francs, contre 700 francs le mois dernier.

Les bœufs moyens, 450 francs contre 700.

Les moutons lainés, de 650 à 700 francs contre 800.

LA LAINE AUX ETATS-UNIS

Le marché de la laine est tombé aux Etats-Unis, à un tel point que le prix actuel ne représente même plus les frais de production.

Une conférence se tiendra le 17 juin, à Chicago, entre les banquiers et les producteurs de laine, en vue d'établir un fonds nominal de 20 millions de dollars destiné à fournir des avances aux producteurs.

D'autre part, il résulte de déclarations de touristes américains récemment arrivés en France que les Etats-Unis souffrent du haut cours actuel du dollar; ils sont encombrés de quantités de produits manufacturés dont ils ne peuvent se défaire.

L'arrivée des Américains en France

Depuis quelques semaines, les transatlantiques de la ligne Le Havre-New-York amènent en France d'importants contingents d'Américains. Le dernier arrivé, « La Savoie », avait à bord plusieurs centaines de touristes d'outre-Atlantique. Pourtant il ne s'agit là que de faibles avant-gardes, cinq paquebots ayant quitté hier New-York, avec 6.000 passagers qui seront en Europe dans quelques jours.

L'extension de la compétence des juges de paix

Paris, 15 juin. — Au Conseil des ministres, M. Lhopiteau, Garde des Sceaux, a fait approuver par le Conseil un projet de loi portant extension de la compétence des juges de paix jusqu'à 1.500 fr. Cette compétence était arrêtée jusqu'ici à 600 fr.

ESSAD-PACHA
qui vient d'être assassiné à Paris

LA CRISE ALLEMANDE

EBERT FAIT APPEL AU LEADER DU CENTRE

Le Dr Trimborn va tenter de faire un ministère purement bourgeois

On sait que le président Ebert a eu avec le chef du parti du centre, M. Trimborn, un long entretien au cours duquel il lui a exposé les difficultés qui présentaient la formation du nouveau cabinet, et qu'il a insisté ensuite auprès de M. Trimborn pour qu'en raison de la gravité de la situation il entreprît de constituer le cabinet.

M. Trimborn aurait, dès hier, engagé des négociations avec les socialistes majoritaires et les populistes allemands (conservateurs modérés).

Le parti populiste se serait déclaré prêt à entrer dans un gouvernement exclusivement bourgeois; il aurait fixé comme condition à sa participation, la nomination de ministres spécialistes et notamment celle d'un diplomate au ministère des Affaires étrangères.

La « Gazette de Voss » donne sur la situation politique les renseignements suivants :

M. Trimborn songerait à proposer pour les fonctions de chancelier, le président de l'Assemblée nationale, M. Fehrenbach. Quant au député Trimborn lui-même, il ne songerait pas à prendre un portefeuille dans la combinaison future.

M. Trimborn n'aurait conféré encore ni avec les démocrates, ni avec le parti de droite.

LE RÈGLEMENT DES DOMMAGES DE GUERRE

Une lettre du ministre des Régions Libérées au secrétaire des Etats Généraux

M. Ogier, ministre des Régions Libérées, vient de répondre à M. René Gouge, sénateur de la Somme, secrétaire général des Etats Généraux des régions libérées, qui lui avait soumis deux vœux :

En ce qui concerne le premier vœu demandant que des mesures soient prises pour hâter les opérations des commissions cantonales, le ministre rappelle que,

Dans le but d'abréger les délais d'instruction des demandes d'avances, au vu du rétablissement des dossiers de dommages et, par voie de conséquence, de hâter le dépôt des demandes d'indemnité, il a décidé que les sinistrés faisant partie des unions ou associations qui auront obtenu l'agrément de l'administration seront dispensés de produire les justifications spéciales prévues par la circulaire ministérielle du 24 février 1920 (circulaire ministérielle du 25 mai 1920).

Le personnel des greffes va être renforcé et sa rémunération améliorée, de façon à permettre l'expédition au jour le jour du travail courant.

En outre, le ministre envisage la création d'commissions d'expertises grâce auxquels l'instruction des affaires sera considérablement accélérée.

Toutefois, ces mesures ne pourront avoir d'efficacité que si, de leur côté, les commissions cantonales apportent dans leurs opérations toute l'activité nécessaire.

A propos du second vœu, le ministère va étudier le cas des vieillards infirmes et incurables et aviser aux mesures à prendre en leur faveur. Dès à présent, ils peuvent bénéficier de l'augmentation des avances pour reconstitution de mobilier qui vient d'être décidée. D'autre part, des instructions sont données pour que les demandes de secours présentées par les sinistrés de cette catégorie soient examinées avec une bienveillance toute particulière. Enfin le ministre des Régions Libérées demande au ministre de la Justice d'intervenir auprès des présidents des commissions cantonales afin qu'il soit procédé par priorité à l'examen des dossiers des vieillards infirmes et incurables.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI MERCREDI 16 JUIN :

Aujourd'hui, saint Cyr; demain, saints Aline. 168e jour de l'année.

Soleil : Lever, 3 h. 48; coucher, 20 h. 54.

Nouvelle lune.

Caisse d'Epargne. Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. ½.

Ecole Nationale des Arts Industriels : Bibliothèques, ouvertes de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h.

SOUVENIR FRANÇAIS

Association Nationale pour l'édification et l'entretien des tombes des militaires et marins morts pour la Patrie, fondée en 1887, reconnue comme établissement d'utilité publique le 1er février 1906.

La première réunion du Comité de Roubaix a eu lieu le dimanche 13 juin, au local du Cercle Militaire, sous la présidence du lieutenant-colonel Despature.

Dans une allocution, le président a défini le but de l'œuvre qui, avant la guerre, était en pleine prospérité à Roubaix; il a indiqué que M. Clemenceau, le Maréchal Foch et tous les ministres, sont les présidents d'honneur du Comité central, dont le président actif est le général de division Pouleau.

Le Comité roubaisien est ainsi constitué : Président d'honneur, M. Paul Watine; président, le lieutenant-colonel V. Despature; vice-président, le commandant Robyn, président du Cercle Militaire; trésorier, le lieutenant Gibon; secrétaire, le lieutenant Beittinn.

Membres du Conseil d'administration : les commandants Delesalle et Lecot; les capitaines Paul Littaye, Maurice Boasur, Jean Boasur, Menigos, André Browaeys, Charles Serépel, Henri Carlage, Anatole Lecouge; les lieutenants Popelier, Desruelles Jean, Réquillart Jules, Fauchant Maurice; les sous-lieutenants Rouzeau Joseph, Lessens Maurice, Carrois Léon, D'Halluin Bernard, Motte Edouard.

Il a été ensuite décidé : 1° Qu'un Comité d'honneur serait formé, dont la composition paraîtrait ultérieurement; 2° Qu'un bureau de renseignements sera installé pour aider dans les démarches à faire, les parents des Roubaisiens morts au champ d'honneur, soit afin d'obtenir des réductions pour une visite au front, soit afin de leur donner la marche à suivre en vue des transferts des corps; 3° Qu'un appel serait lancé à la population roubaisienne pour les souscriptions, en l'assurant que le Comité fera le nécessaire pour retrouver les tombes des soldats roubaisiens éparpillées sur le front et les fera entretenir.

APPEL AUX HABITANTS DE ROUBAIX

A nos chers concitoyens,

Dès le jour où le canon annonça l'approche de la revanche, le grand fleuve d'héroïsme que beaucoup croyaient perdu, s'est mis à couler à pleins bords à tel point que notre armée a ouvert l'ère la plus glorieuse de notre histoire.

Déployant le drapeau qui porte dans ses plis soyeux ces cinq mots : « Discipline, Justice, Honneur, Courage, Loyauté », tout un peuple s'est précipité au fond des tranchées, aux pieds des canons, sur les ailes des nefs aériennes, sur les ponts des navires, et partout, debout, résolu et fier, il résiste et détraît par la ténacité, la bravoure, le long avantage d'une préparation de 44 années, d'un ennemi acharné qui, par l'ambition démesurée d'un organisme souverain n'a pas reculé devant les hécatombes qui ensanglantèrent le sol national, en accumulant les ruines de notre patrie dont ils avaient entrepris et jurés la complète destruction.

Fidèles à la formule la plus sublime du dévouement, « l'Honneur ou la tombe », les courageux s'élançant dans le mépris de la mort comme l'attestent les innombrables ossuaires qui se dressent là-bas, sur tous les champs de bataille, de Charleroi à Belfort, en attendant que le « Souvenir Français » vienne glorifier, par des monuments, les héros qui ont semé tant de gloire dans les sillons de notre pays. Que nos pensées s'envolent aussi vers ceux qui dorment au fond des mers ou bien loin du sol natal, loin de la patrie qu'ils ne reverront plus!

L'amour de la Patrie est inséparable du culte des morts qui ont donné leur vie pour elle. Les soldats qui meurent pour le pays, s'arrachant à leurs tendresses les plus précieuses, quittant avec douleur leurs foyers qu'ils vont pieusement défendre, ont cru à la puissance du sang versé pour la Patrie, à l'efficacité de leurs souffrances; ils ont eu à la victoire cette foi sereine dans l'espoir que leur mort ne serait pas inutile et que le sacrifice fait dans la splendeur de leur abnégation servirait à ranimer nos espérances et faire une patrie plus haute, plus grande et plus aimée.

Souvenez-vous des fils, des pères, des fiancés qui ont versé leur sang pour que la France demeure le flambeau de la civilisation, de la justice et de la liberté.

L'heure a sonné où l'on doit élever à ces chers disparus, des mausolées, des tombes, en un mot des sépultures dignes d'eux.

La tâche est immense; mais elle ne nous effraye pas, aidés de tous nos collaborateurs, tous hommes de cœur, incapables d'hésiter dans une mission aussi sacrée que celle de la reconnaissance glorieuse.

A notre œuvre nationale, nous devons prodiguer toute notre sollicitude afin que les nobles victimes de la patrie n'aient pas à craindre du désolant oubli.

Cette œuvre ranimera le patriotisme et fait passer dans nos âmes de salutaires frissons de vie, d'énergie, de courage, de vaillance et d'espoir, en ressuscitant un passé dont nous avons des raisons de nous glorifier.

Le cœur débordant de foi patriotique, nous nous adressons à nos concitoyens avec confiance.

La générosité est la vertu des grandes âmes, et ces dernières sont nombreuses dans toutes les classes de la société.

Nous comptons sur vous, chers collaborateurs, sur vos efforts, sur votre dévouement pour cette œuvre sublime, qui soulèvera les plus pieuses, les plus puissantes émotions, en rappelant que des fortes croyances font les grands peuples, les grands héros.

Le Comité.

La Répartition proportionnelle scolaire au Congrès de la Jeunesse catholique

Attirés par l'importance de cette question proposée par la Fédération de la Jeunesse Catholique, de nombreux adhérents de la section roubaisienne avaient répondu, mardi soir, à l'appel de leur dévoué président, M. Adolphe Delmazure.

M. le chanoine Bataille, doyen de Notre-Dame à Roubaix, présidait cette réunion, au cours de laquelle il a bien voulu donner les explications les plus intéressantes.

Tout d'abord, avant de parler de la R. P. S. proprement dite, plusieurs rapporteurs, dont l'adolescence n'empêchait pas l'érudition, traitèrent quelques-unes des questions qui forment la base de l'enseignement libre. Quel admirable l'un d'eux prouva que l'éducation de l'enfant n'appartient pas à l'Etat mais bien à la famille et aussi à l'Eglise qui, par son caractère et le droit de contrôler et au besoin de guider, tandis qu'à l'Etat n'appartient seul le droit de faciliter l'enseignement. Pour répondre à des théories mensongères, un rapporteur prouva, en se basant sur l'histoire, que depuis des temps très reculés, l'enseignement existait en Gaule et plus tard en France. Les évêques, et après eux les moines, fondèrent des écoles dans tout le pays et y admirent aussi bien le riche que le pauvre, le paysan que le citadin. Ces écoles ne firent que s'accroître, et avant 1789, « là où il y avait un clocher, se trouvait une école ».

LA SITUATION DE LA R. P. S. AVANT LA GUERRE

En 1875, lorsqu'après le vote par le Parlement de la liberté d'enseignement, Jules Ferry se réjouissait de cette grande institution et se promettait de la défendre si on l'attaquait. Personne n'eut cru que celui-là même qui tenait de pareils propos, aurait été, quelques années plus tard, l'initiateur des lois sectaires dont nous subissons encore les effets. En effet, en voulant l'école absolument neutre, le législateur veut écarter toute morale et ainsi laisser l'esprit de l'enfant aller au gré de ses penchants.

Un revirement d'opinion se manifestait déjà avant la guerre et nombreux nos frères en les Français qui désiraient voir établie la R. P. S. comme elle l'était en Hollande depuis près de 15 ans, en Belgique depuis 23 ans, en Angleterre enfin depuis près de 10 ans. Toutefois, cette façon de voir n'était guère répandue que dans les milieux catholiques.

LA SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, les combattants ayant constaté dans les tranchées une largeur d'idées plus grande, tous ceux qui ont vu fond d'eux-mêmes une idée de justice, se tournent vers la Répartition Proportionnelle Scolaire.

Aussi, comme le disait à juste titre M. Adolphe Delmazure, il y a grand espoir de voir la R. P. S. reconnue dans un temps qui ne sera pas trop éloigné, pourvu que les catholiques unissent, par leurs revendications, leurs instances et aussi par une campagne de presse, persuader nos représentants de soumettre un projet au Parlement et de la défendre.

Dans le traité de paix, la France, par la plume de M. G. Clemenceau, recommandait à la Pologne la R. P. S. comme étant le seul système désirable. Il n'est que juste que cette institution soit établie chez nous. Ce sera ainsi l'achèvement de la justice.

DERNIÈRE HEURE

LE PRIX DU PAIN ET les Familles nombreuses

Nouvelle réglementation

Paris, 15 juin. — Un nouveau décret sur le pain va paraître prochainement. Il spécifie, qu'à partir du 1er juillet, ne pourront bénéficier de la réduction que les chefs de famille ayant, à leur charge, au moins quatre enfants, au lieu de trois précédemment, pour chaque enfant de 16 ans au plus; les femmes qui ont à leur charge au moins trois enfants, (au lieu de deux précédemment), pour chaque enfant âgé de 16 ans au plus.

Rien n'est changé en ce qui concerne les autres catégories de bénéficiaires indiquées par le décret du 10 mars 1920.

Paris, 15 juin. — A partir du 1er juillet, la valeur du bon de pain à prix réduit est uniformément fixée dans toutes les communes à 0.15 c. par 400 grammes de consommation courante.

LA QUESTION SUCRIÈRE

Paris, 15 juin. — Le ministre du Commerce, de l'Industrie et du Ravitaillement fait connaître que le projet relatif à la réquisition de la production sucrière indigène de la prochaine campagne a été abandonné par le Gouvernement.

LES NOUVEAUX IMPOTS A LA CHAMBRE

Paris, 15 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 45, sous la présidence de M. Raoul Péret. M. François-Marsal est au banc du gouvernement.

La Chambre adopte le projet de loi retour du Sénat, suppléant par des actes de notoriété à l'impossibilité de se procurer des expéditions des actes de l'état-civil dans les communes dont les archives sont disparues par suite de faits de guerre.

LES NOUVELLES RESSOURCES FISCALES

La Chambre reprend la discussion du projet créant de nouvelles ressources fiscales. Un amendement de M. Bussy fixant la taxe de la contribution foncière à 7.50 au lieu de 10 0/0, est repoussé par 301 voix contre 155. Passant à l'article 2, la Chambre accepte un amendement de M. Ambroise Rendu plaçant les régions agricoles en trois catégories.

La Chambre vote un amendement de M. Loucheur spécifiant que pour l'année 1920, le coefficient est de ¼ de celui du reste de la France pour les terres rendues en culture dans régions dévastées et de 0 pour les terres non utilisées de ces régions.

Les articles 3 à 12 (dispositions relatives à l'impôt sur le revenu et à la contribution sur les bénéfices exceptionnelles de guerre), sont adoptés, ainsi que l'article 13, qui énumère les exonérations à la contribution extraordinaire pour les œuvres de bienfaisance, œuvres de guerre, pour les réformés, etc.

Les articles 14 à 46 sont adoptés sans débat; ils comprennent, notamment, les articles relatifs aux droits de succession et celui pour les permis de chasse.

A propos de l'article 50, le ministre des Finances promet, aux députés d'Alsace-Lorraine, d'étudier spécialement la situation faite aux villes et aux porteurs de fonds d'Alsace-Lorraine, aux sujet des répercussions d'impôts.

Les articles jusqu'au 58 sont adoptés. La séance est levée à 19 h. 50. La suite du débat est renvoyée à mercredi après-midi.

Les poursuites demandées contre MM. Léon Daudet et Vaillant-Couturier

Paris, 15 juin. — M. Paul Reynaud, député des Basses-Alpes, rapporteur des demandes de levée de l'immunité parlementaire concernant MM. Vaillant-Couturier et Léon Daudet, a déposé, mardi, son rapport, qui conclut à la levée de l'immunité pour M. Vaillant-Couturier et au rejet de la demande concernant M. Léon Daudet.

Relativement à M. Vaillant-Couturier, le rapport conclut en ces termes :

La question à poser est celle-ci : La poursuite est-elle réellement dirigée contre l'homme et non contre le représentant. En d'autres termes, est-il évident et incontestable que, s'il ne fut pas d'un simple citoyen, le ministère public eût poursuivi le représentant ?

A cette question, il y a lieu, dans l'espèce, de donner une réponse affirmative. En fait, le Garde des Sceaux, animés par votre commission, ainsi d'ailleurs que M. Vaillant-Couturier a établi que, pour des faits analogues, commis à la même époque et dans les mêmes conditions, des poursuites avaient été intentées.

En ce qui concerne M. Léon Daudet, le rapporteur justifie ses conclusions en invoquant la jurisprudence de la Chambre qui écarte les demandes de cette nature, pour la raison que l'ordre public n'est pas intéressé, et que l'intérêt privé, qui est en cause, n'est pas mis en péril du fait de l'ajournement des poursuites.

M. Henri Fabre, auteur de la poursuite, garde la latitude d'assigner M. Léon Daudet, au lendemain du décret de clôture de la présente session.

Les dérogations à l'exportation des lins bruts

Paris, 15 juin. — MM. Inghels et Plet, députés du Nord, ont fait, mardi matin, une démarche au Ministère de l'Agriculture, pour protester contre des dérogations au décret du 15 décembre 1919, qui a autorisé l'exportation des lins bruts sous condition de 15 0/0 de réimportation de filasse.

Ils ont insité, au nom des députés socialistes du Nord, pour qu'il soit mis fin à ces dérogations, qui sont préjudiciables à l'intérêt national et favorisent la spéculation.

Ils ont demandé la suspension momentanée de ces dérogations, en attendant que les Chambres de commerce, la Commission des douanes, ainsi que les organisations intéressées, soient consultées.

MM. Inghels et Plet ont été reçus par M. Caziot, chef de cabinet. Ils ont obtenu l'assurance qu'une réponse serait faite à leur demande, après-demain, jeudi.

Un tamponnement de trains près de Paris

TRENTE-SEPT BLESSÉS

Versailles, 15 juin. — Le train de voyageurs 841 bis, se dirigeant sur Paris-Invalides, a tamponné, vers 15 h. 15, à la sortie du tunnel de Meudon, un train de marchandises dont deux wagons ont déraillé; trente-sept voyageurs ont été légèrement blessés et trois grièvement.

La Conférence internationale maritime à Gênes

Gênes, 14 juin. — A 11 heures, dans le salon du palais Saint-Georges a eu lieu la séance d'inauguration de la conférence internationale maritime. Vingt-huit Etats étaient représentés et 200 délégués en conseillers techniques étaient présents.

MM. Fontaine, représentant du gouvernement français; Albert Thomas, directeur du bureau international du travail; le préfet, M. Poggi, représentant le gouvernement italien; le maire de Gênes, siégeaient à la conférence.

La séance a été déclarée ouverte, au nom du gouvernement italien, par le préfet, M. Poggi. Des discours de bienvenue ont été adressés par le maire de Gênes et le général Mazzoni, président du conseil d'administration du port.

Dernières Nouvelles Régionales

UNE Importante Escroquerie à la Reconstitution

Des sinistrés majorent leurs dommages de guerre et extorquent plusieurs millions

Le bruit court qu'une très grosse affaire d'escroqueries se serait commise dans le département du Nord. Plusieurs sinistrés seraient actuellement inquiétés pour avoir majoré leurs dommages de guerre dans des proportions importantes, et il est fort possible que leur nombre augmente. Les intéressés n'ont pas agi directement, mais par l'intermédiaire de tierces personnes, auxquelles ils avaient confié le soin d'établir leurs dossiers, et qui s'étaient chargées de cette besogne, moyennant une forte et importante rémunération. Jusqu'ici, le montant des sommes indûment touchées se monterait à plus de deux millions.

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LILLE, on apprend que le Conseil de la Faculté de Médecine, sur le rapport de M. le Doyen Lemaire, a émis le vœu que le Conseil d'administration de la Faculté de Médecine de Lille, M. L. Delamare, maître de conférences et chef des travaux anatomiques, Docteur ès Lettres, M. L. Gérard.